Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1122

Rubrik: Berne

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PLACE UNIVERSITAIRE SUISSE

Un coup de force qui ne fait pas une politique

C'est la répartition et non la collaboration qui l'a emporté dans le domaine de la formation des architectes en Suisse romande.

(*jcf*) Depuis des années, l'existence séparée de deux écoles d'architecture, l'une dans un cadre universitaire traditionnel, l'autre partie intégrante des formations d'ingénieurs, suscitait critiques et suggestions. A 60 km de distance, de taille modeste et comparable, les deux unités n'avaient-elles pas singulièrement évolué en direction l'une de l'autre ? Au début des années septante déjà, les experts chargés d'évaluer l'Ecole d'architecture de l'université de Genève (EAUG) alors en pleine crise avaient souligné les complémentarités existantes. Celles-ci auraient pu conduire à des collaborations, à des répartitions d'enseignements et même à des diplômes communs.

Ingérence fédérale inédite

Il y a quelques mois, la crise financière cantonale et fédérale relançait le mouvement. Mais le plan imaginé alors par les responsables de l'Ecole polytechnique et de l'Université de Genève est arrivé trop tard et ses propositions restaient timides au regard du champ des possibles. A la recherche d'un premier succès d'importance dans la tâche de coordination et de concentration des forces déléguée par Flavio Cotti, Heinrich Ursprung, directeur du groupement de la science et de la recherche, s'était déjà emparé du dossier. L'intervention de l'autorité fédérale à la mi-janvier 1993 a constitué une ingérence inédite par sa brutalité et son ampleur dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Suisse, domaine de compétence principale des cantons et subsidiairement de la Confédération.

La formation des architectes va désormais se concentrer à Lausanne et Genève gardera des études et recherches de niveau post-grade. La mesure représentera pour le canton une économie d'environ 2,5 millions de francs et douze postes. Il y a des années, la tentative de regroupement des Ecoles de pharmacie avait échoué au bout du lac contre un lobby universitaire et politique. Cette fois la disparition de l'EAUG soulève moins de vagues. Il est vrai que la réputation de l'Ecole ne s'est jamais rétablie, après la maladie infantile du gauchisme, et que les difficultés budgétaires atteignent cette fois les Hautes Ecoles dans leurs œuvres vives. Par ailleurs, le projet d'études post-grade genevois ne manque pas de séduction. Mais on peut se demander si les autorités universitaires parviendront à l'implanter dans la faculté d'accueil envisagée, celle des sciences économiques et sociales. Jusqu'à maintenant toutes les tentatives d'organiser institutionnellement des formations interdisciplinaires en-dehors des facultés ou par des voies interfacultaires ont échoué. Face au bâtiment universitaire des Bastions, il est vrai, le Mur des réformateurs proclame fièrement qu'il n'est pas nécessaire de réussir pour entreprendre, ni de vaincre pour persévérer.

L'épisode de l'architecture, compte tenu de l'émotivité qui peut s'emparer parfois des acteurs politiques et universitaires lorsqu'on touche aux institutions existantes, annonce-t-elle un réalisme nouveau dans la difficile gestion des Hautes Ecoles ? Rien n'est moins certain. Le coup de force fédéral du début de l'année ne pourra se répéter aussi facilement dans d'autres domaines. Et même si cela était, la multiplication de telles décisions ne pourrait qu'aggraver les difficultés; elle ne fonderait pas une politique de l'enseignement supérieur en Suisse.

Transferts ou coupes linéaires ?

Le problème est complexe, car il met en cause d'une part la direction des universités, d'autre part les relations Confédération-cantons. Dans un précédent numéro (DP nº 1115), nous avons souligné la nécessité de trouver d'autres structures de décision pour permettre aux responsables universitaires de mieux tirer parti de la nécessaire autonomie des établissements et versé au débat l'exemple des universités californiennes. Les collaborations au deuxième cycle, les regroupements au troisième cycle doivent faire l'objet d'évaluations sérieuses et disposer, à partir du moment où les décisions sont prises, d'un délai de réalisation qui corresponde au rythme du changement scientifique. Elles ne sont possibles que dans le cadre de contrats liant les secteurs intéressés, les universités et les pouvoirs publics et accompagnées de mesures d'incitation financière.

La crise actuelle n'est donc pas forcément le moment le plus favorable à de telles entreprises, mais elle crée une alternative claire: ou développer en transférant et en réallouant des ressources, ou diminuer linéairement et s'enfoncer dans le sous-développement. Jusqu'à maintenant, les Hautes Ecoles n'ont pu faire le choix que du second terme de l'alternative. Mais la pression augmente et met leurs directions au pied du mur.

C'est dire que face à l'Europe, qui aurait sur ce plan comme sur bien d'autres dynamisé les Hautes Ecoles, ce n'est pas de moins d'Etat que nous avons besoin. Mais de plus d'Etat, c'est-à-dire de projets, de décisions et de choix, déterminés non par les modes, mais par les besoins et les problèmes de la société. ■

BERNE

Etats généraux de la culture

(*cfp*) Les coupes budgétaires décidées par l'ancienne majorité de la ville de Berne avaient provoqué le lancement d'une pétition par les institutions culturelles menacées. Le succès a été total: la pétition a recueilli plus de 60 000 signatures. La nouvelle Municipalité a accepté le dialogue et réduit les coupes; elle a par ailleurs annoncé l'élaboration d'une conception globale de la politique culturelle; celle-ci définira les bases de l'encouragement à la culture ainsi que les économies à réaliser pour tenir compte de l'état des finances publiques. Il faudra que la ville puisse compter sur des participations substantielles du canton et de la région.

Une conférence culturelle qui réunira les intéressés et une délégation communale est prévue pour l'automne prochain. ■